

# Victoire, les auteurs de "Nique la France" devront être à nouveau jugés !

écrit par Julie B | 28 février 2017

C'est une très grande nouvelle ! Bravo à l'AGRIF pour son opiniâtreté et le recours en cour de cassation. C'est aussi une bonne nouvelle pour tous les patriotes qui ont un recours en attente auprès de cette cour.

AFFAIRE AGRIF CONTRE « NIQUE LA FRANCE » : GRANDE VICTOIRE DU DROIT ET DU BON SENS

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de casser, ce 28 février 2017, l'arrêt de la Cour d'appel qui avait confirmé le débouté de l'AGRIF dans l'affaire « Nique la France », au prétendu motif que les « *Français dits de souche* » qui étaient visés par les propos poursuivis « *n'existaient pas* », pas plus que la race blanche qui « *n'était susceptible d'aucune définition* » (*sic*).

La Cour de Cassation annule cette décision en jugeant, selon l'évidence du bon sens et du droit, que les propos litigieux du morceau de rap Nique la France désignent « *à travers les références constituées par la représentation symbolique de la République, le drapeau français et l'hymne national, des personnes appartenant à la nation française* ». L'affaire est renvoyée devant la Cour d'Appel de Lyon.

L'AGRIF, qui n'a jamais accepté le déni de justice initial, se félicite de ce que la plus haute juridiction lui donne raison, après sept années de procédure. Cela confirme qu'il ne faut jamais désespérer de la justice.

<http://www.lagrif.fr/communiques/racisme-antifrancais/634-affaire-agrif-contre-nique-la-france-grande-victoire-du-droit-et-du-bon-sens>

Rappel de toute l'affaire [ici](#)

Puisse cette bonne nouvelle porter chance à Christine.